

L'affaire Laurendeau ou la libre pensée bridée par la foi

Par Marcel Sylvestre

L'affaire Laurendeau nous renvoie au début de 20^e siècle dans la très catholique province de Québec. Elle met en scène le médecin de campagne Albert Laurendeau de St-Gabriel-de-Brandon et l'évêque de Joliette M^{gr} Joseph-Alfred Archambault. Ces deux personnages vont s'affronter sur les rapports qui doivent exister entre les données de la science et celles de la foi. *L'affaire Laurendeau* va prendre naissance suite à des conférences données par le D^r Laurendeau en 1907, devant les membres de l'Association médico-chirurgicale du district de Joliette. Elle se terminera six ans plus tard avec la condamnation publique de son livre *LA VIE – Considérations biologiques* par le premier évêque de Joliette. La polémique tourne autour de l'origine de l'homme. Il s'agit d'un enjeu à la fois scientifique, philosophique et théologique. Car, c'est bien de la nature de l'homme dont il est question: est-ce que l'humain porte dans sa chair un esprit qui lui vient de Dieu ou n'est-il qu'un produit de l'évolution de la matière? En d'autres termes, l'homme vient-il d'un acte de création divine qui lui garantit son immortalité ou n'est-il qu'un accident de la Nature qui le condamne au sort des bêtes?

L'humain se retrouve parfois tiraillé entre ses convictions religieuses et les connaissances sans cesse renouvelées que lui propose la science. D'aucuns préfèrent ne pas trop s'y attarder de peur de voir leur vision du monde chamboulée. D'autres, passionnés de ces connaissances qui révèlent d'où nous venons, qui nous sommes et où nous allons, cherchent à réconcilier leur foi avec les vérités scientifiques. Le D^r Laurendeau a tenté dangereusement cette conciliation. L'Église catholique la lui a refusée. Dans ce présent dossier, je dresse le portrait des deux protagonistes et je reproduis quelques documents d'archives tirés de mon ouvrage consacré à cette affaire¹.

Le D^r Albert Laurendeau

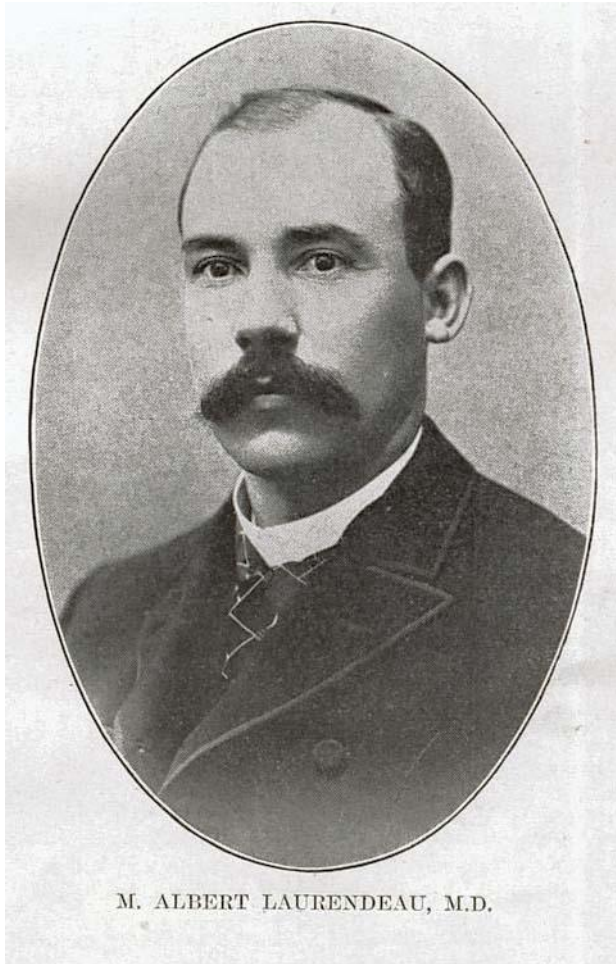
Le D^r Albert Laurendeau naît le 1^{er} mars 1857 à St-Gabriel-de-Brandon, région sise au pied des Laurentides. Il est baptisé Joseph Olivier Albert le 3 mars. Deux de ses frères seront religieux : Wilfrid, entré chez les Clercs de Saint-Viateur, mourra jeune, à l'âge de 24 ans et Fortunat, entré chez les Jésuites, s'éteindra à l'âge respectable de 84 ans. Notons enfin qu'il était l'oncle du journaliste André Laurendeau et grand-oncle de la journaliste Francine Laurendeau.

Albert Laurendeau fut avant tout un médecin soucieux de faire progresser la médecine au Québec. Une médecine de campagne qu'il a voulu semblable à celle que l'on retrouve dans les grandes villes. Dès 1910, Laurendeau soulignait que, pour les petites villes, environ 30% des médecins sont obligés d'ajouter un négoce, quand ce n'est pas un métier, à leur art, pour subvenir à leurs besoins personnels et aux nécessités de

¹ Marcel SYLVESTRE, *LA PEUR DU MAL – Le conflit science et religion au Québec : l'affaire Laurendeau*, Presses de l'Université Laval, Québec, 2008, 262 pages.

leur famille². Et le D^r Laurendeau d'énumérer des cas: «À L'Assomption, [...] un médecin est régisseur, un second, maître de poste, et le troisième s'occupe d'industrie locale; à Joliette, deux des doyens, l'un tient commerce de ferronnerie, l'autre est shérif; à St-Gabriel de Brandon, deux se font une rude concurrence dans le commerce de pharmacie et moi-même pendant longtemps, j'ai tenu un comptoir d'escompte³.» Dans ces conditions, dit-il, il faut qu'un médecin ait la rage de la science ou la passion de son art, pour oublier ses soucis et préparer des conférences, pour que ne se perde pas la faculté de digérer le pain de la science⁴.

En 1889, Laurendeau fonde et dirige *l'Association médico-chirurgicale du District de Joliette*. Il devint maire de St-Gabriel-de-Brandon village en 1894 et dès 1896, nous retrouvons des articles de Laurendeau dans *L'Union Médicale du Canada*. À partir de 1904, il est élu Gouverneur du *Collège des médecins et des chirurgiens* pour



M. ALBERT LAURENDEAU, M.D.

représenter le district de Joliette. Il sera collaborateur à *l'Union Médicale du Canada* et on le retrouve au comité de rédaction de *La Revue Médicale du Canada*. Il fait des communications à tous les *Congrès de l'Association des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord*, dont le premier eut lieu à Québec en 1902. En mars, juin, septembre et décembre 1907, il donne des conférences devant des membres de *l'Association Médico-chirurgicale du District de Joliette* où il expose de façon élogieuse le transformisme de Lamarck et l'évolutionnisme de Darwin. S'amorcera alors le début d'une correspondance avec M^{gr} Joseph-Alfred Archambault. Après avoir rassuré son évêque quant aux bonnes intentions de ses conférences, il est élu président du syndic des marguilliers pour la reconstruction de l'église de St-Gabriel-de-Brandon suite à l'incendie de la précédente. Une

conférence du docteur, donnée lors du *Quatrième Congrès des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord* en 1908, sera de nouveau fustigée par son évêque.

² LAURENDEAU, Albert, «Nos sociétés médicales. La loi médicale», *La Clinique*, Montréal, 1910, p. 329.

³ LAURENDEAU, Albert, «Nos sociétés médicales. La loi médicale», *La Clinique*, Montréal, 1910, p. 329.

⁴ LAURENDEAU, Albert, «Nos sociétés médicales. La loi médicale», *La Clinique*, Montréal, 1910, p. 330.

Laurendeau avait à cœur de préserver l'identité nationale française du Québec. En 1910, dans la revue *La Clinique*, il fait paraître un article réclamant l'autonomie des provinces, particulièrement celle du Québec. Il considère que nous ne pourrions garder intacte notre langue, nos usages et coutumes, notre organisation nationale et nos droits que si nous maintenons l'autonomie de notre province. Si j'étais Anglais dans les conditions actuelles du Canada, dira-t-il, il me serait indifférent d'être gouverné par un seul gouvernement central, ou par le système actuellement en opération, sûr que je serais d'être le plus fort dans la réunion totale des intérêts communs⁵.

En 1911, il publie, à compte d'auteur, le livre *LA VIE – Considérations biologiques*. Il se savait, à ce moment-là, malade du cœur. Au moment de son décès le 19 août 1920, suite à un infarctus au volant de sa voiture, il était Vice-président du *Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec*.

L'hommage funèbre que lui a rendu par le D^r Joseph Gauvreau permet de mieux apprécier le libre penseur que fut Albert Laurendeau : «*C'est quelqu'un qui disparaît. Tout le monde s'accorde trop à le dire pour que ce ne soit pas la vérité. Si j'avais à porter un jugement sur lui, je l'étudierais à un triple point de vue: comme médecin, comme philosophe et comme industriel. Il a fait sa marque plus ou moins profonde dans ces trois voies. Mais qu'il me soit permis de considérer un instant, avant l'oubli qui succède si vite à la tombe, cette figure peu banale de médecin. Carré d'expression comme d'allure, disant la vérité comme il l'entendait, il ne savait pas contourner les angles. Il les emportait*»⁶.

Quiconque lit son livre *LA VIE– Considération biologiques* ne peut que constater la grande érudition du D^r Laurendeau. Il ne s'est pas limité à la lecture de Saint Thomas d'Aquin et à l'enseignement de la scolastique. Laurendeau connaît les atomistes grecs, les grands savants de l'Antiquité que furent Aristote et Platon. Chez les Modernes, René Descartes, John Locke, Auguste Comte, Emmanuel Kant, Ludwig Buchner et Ernst Haeckel ont fait partie de ses livres de chevet. Sa petite-fille, Marthe Laurendeau, m'avait un jour confié que sa grand-mère disait d'Albert qu'il avait toujours le nez dans ses livres.

Pour Laurendeau, tout ce que nous pouvons savoir, nous avons droit de le savoir. L'humanité ne peut que gagner, au point de vue intellectuel et moral, par la diffusion de la science et de la vérité⁷. Grâce à la théorie de l'évolution mise de l'avant par Lamarck et Darwin, la médecine allait maintenant pouvoir vraiment progresser. Cette idée, Laurendeau a voulu la répandre à la grandeur de la province de Québec.

Deux remarques en terminant ; la première pour souligner que le D^r Laurendeau a étudié et travaillé avec sérieux toute sa vie. Et il le faisait avec le sourire. Une deuxième

⁵ LAURENDEAU, Albert, «Bill Roddick», *La Clinique*, Vol. I, no. 2, Montréal, mai 1910, p. 38.

⁶ GAUVREAU, Joseph D^r, «Nécrologie – Albert Laurendeau», *L'Union Médicale du Canada*, Montréal, 5 septembre 1920, p. 462.

⁷ LAURENDEAU, Albert, *La vie – Considérations biologiques*, Saint-Gabriel de Brandon, 1911, p. 212.

pour indiquer qu'il ne manquait pas non plus d'humour : dans une communication sur les cas d'éclampsie puerpérale, Laurendeau notait avec ironie que «*les femmes accourent chez la malade et les chevaux courent chez le médecin et le curé. Le curé commence d'abord et nous fait perdre quelquefois un temps précieux*⁸». Cette dernière remarque nous plonge dans un passé où nous avons peine à imaginer qu'il fut celui de nos grands-parents. Il nous révèle aussi, à sa manière, une atmosphère qui ne nous est pas étrangère.

⁸ UNION MÉDICALE DU CANADA, avril 1896, p. 258.

St Gabriel de Brandon 20 juin 1912

À Monseigneur Archambault

Évêque Joliette

Monseigneur

Hier, j'ai eu la visite de M. le Chanoine Sylvestre et cela m'a fait plaisir; j'ai compris qu'il était un peu votre envoyé, c'est pourquoi je vous adresse ma réponse.

Qu'il me soit d'abord permis de vous affirmer que je n'ai aucune animosité contre la religion et ses ministres. Une phrase dans la préface de mon livre «La vie» peut induire en erreur à ce sujet, c'est à la page 35 de la préface, où il est dit: «il est probable que ce livre va troubler la quiétude de la masse de notre hiérarchie.... je connais cette meute». Je dois vous dire que le prote a omis un mot qui change considérablement mon intention, - chose qui m'a échappé lors de la correction des épreuves et que j'ai constatée à la suite de votre conférence, mon attention ayant été attirée par vous sur cette phrase. Mon manuscrit se lit comme suit: «il est probable que ce livre va troubler la quiétude de la masse de notre hiérarchie sociale etc.»

Maintenant je dois vous dire que pour tout ce qui est du domaine de la science, en rapport avec la médecine: origine de la vie, origine de l'homme, faculté des organismes, psychisme attaché à la matière cérébrale, etc., j'ai des opinions bien arrêtées et que je ne puis modifier qu'à la suite de démonstrations scientifiques. À ce sujet, toute affirmation a priori ne peut apporter aucune conviction et affirmer le contraire de mes convictions serait le fait d'un malhonnête homme sinon d'un hypocrite. Si l'Église ne peut contenir dans son sein des hommes qui font leur possible pour être honnêtes, non seulement par les apparences, mais dans leur conscience, je serai obligé d'en sortir. Mais alors je considérerai comme mon devoir de prendre ma plume et de consacrer le reste de ma vie au triomphe de mes idées, à l'édification de mes principes, à la démonstration de ce que je crois fermement être la vérité. Je voudrais cependant vivre tranquille, je me propose de me reposer, je le disais hier à M. l'abbé Sylvestre, j'ai résolu de continuer pour moi seul l'étude des grandes questions physiques qui se rapportent à l'homme et c'est ce que je ferai, à moins d'être forcé à défendre publiquement ce qui dans ma conscience je crois être la vérité.

Tout ce qui extra mondain, métaphysique, surnaturel: les causes premières, Dieu, l'âme immortelle, etc., ne sont pas du ressort de la science, de l'observation, de l'expérimentation et sur ce terrain, domaine de la religion, je suis prêt, comme je l'ai toujours été, à admettre ce que l'Église catholique enseigne, parce que ces questions sont hors la portée de la science - et que je ne veux pas volontairement sortir du giron de l'Église.

À la suite de ces déclarations de principes, il vous appartient Monseigneur de juger si je puis encore faire partie de la société religieuse, ou si je dois en être définitivement et pour toujours exclu. Toute autre déclaration me déshonorerait à mes yeux; je croirais commettre une infamie en affirmant ce que ma conscience répudie. Je puis vous affirmer que mes convictions sont aussi profondes et sincères que les vôtres. Vous êtes maintenant juge et je m'en rapporte à vous.

Veillez croire à mon respect pour votre personne

Albert Laurendeau⁹.

⁹ LAURENDEAU, Albert, *Lettre du 20 juin 1912*, Archives de l'Évêché de Joliette, Joliette.

Albert Laurendeau, M. D.

St. Gabriel de Brandon, P. Q.



Monsieur le Chanoine

Evêché Joliette

Monsieur

Bien, j'ai eu la visite de M. le Chanoine Sylvestre et cela m'a fait plaisir; j'ai compris qu'il était un peu votre ouvrage; c'est pour quoi je vous adresse ma réponse.

Qu'il me soit d'abord permis de vous affirmer que je n'ai aucune animosité contre la religion et ses ministres. Une phrase dans la préface de mon livre "La Vie" peut induire en erreur à ce sujet. — C'est à la page 35 de la préface, où il est dit: "il est probable que ce livre va troubler la quiétude de la masse de notre hiérarchie:..... je connais cette invention". Je dois vous dire que le prote a omis un mot qui change considérablement mon intention, — chose qui m'a échappée lors de la correction des épreuves et que j'ai constatée à la suite de votre conférence, mon attention ayant été attirée par vous sur cette phrase. Mon manuscrit se lit comme suit: "il est probable que ce livre va troubler la quiétude de la masse de notre hiérarchie sociale etc."

Maintenant je dois vous dire que pour tout ce qui est du domaine de la science, en rapport avec la médecine: origine de la vie, origine de l'homme, facultés des organismes, psychisme attaché à la matière cérébrale, etc, j'ai des opinions bien arrêtées et que je ne puis modifier qu'à la suite de démonstrations scientifiques. A ce sujet, toute affirmation a priori ne peut apporter aucune conviction et affirmer le contraire de mes convictions serait le fait d'un malhonnête homme sinon d'un hypocrite. Si l'Eglise ne peut contenir dans son sein des hommes qui font leur possible pour être honnêtes, non seulement par les apparences, mais dans leur conscience, je serai obligé d'en sortir. Mais alors je considèrerai comme mon devoir de prendre ma plume et de consacrer le reste de ma vie au triomphe de mes idées à l'édification de mes principes, à la démonstration de ce que je feris fermement être la vérité. Je voudrais cependant vivre tranquille, je me propose de me reposer, je le disais hier à M. l'abbé Sylvestre, j'ai résolu de continuer pour moi seul l'étude des grandes questions physiques qui se rapportent à l'homme et c'est ce que je ferai, à moins d'être forcé

3
à défendre publiquement ce qui dans ma conscience
je crois être la vérité.

Tout ce qui est extra-mondain, métaphysique, surnaturel: les causes premières, Dieu, l'âme immortelle, etc, ne sont pas du ressort de la science, de l'observation, de l'expérimentation et sur ce terrain, domaine de la religion, je suis prêt, comme je l'ai toujours été à admettre ce que l'Église Catholique enseigne, parce que ces questions sont hors la portée de la science - et que je ne veux pas volontairement sortir du giron de l'Église.

À la suite de ces déclarations de principes, il vous appartient Messieurs, de juger si je puis encore faire partie de la société religieuse, ou si je dois en être définitivement et pour toujours exclu. Toute autre déclaration ou déshonneurait à mes yeux; je croirais commettre une infamie en affirmant ce que ma conscience repudie. Je puis ~~pe~~ vous affirmer que mes convictions sont aussi profondes et sincères que les vôtres. Vous êtes maintenant juge et je m'en rapporte à vous.

Veuillez croire à mon respect pour
votre personne.

Albert Legendre

ARCHIVES
ÉVÊCHE DE JOUETTÉ

M^{gr} Joseph-Alfred Archambault

M^{gr} Joseph-Alfred Archambault naît à l'Assomption le 23 mai 1859 du mariage de l'Honorable Louis Archambault, ancien ministre des Travaux Publics, et d'Isabelle Dugas. Il était le frère de l'Honorable Horace Archambault, procureur général et orateur du conseil législatif de la province de Québec. Après avoir fait des études au collège de l'Assomption, il fut ordonné prêtre en juin 1882, puis il alla étudier à Rome. Il revint cinq ans plus tard, avec ses degrés en théologie et en droit canon. Il enseigne au collège de l'Assomption, puis on le retrouve à l'archevêché de Montréal en tant que vice-chancelier, chancelier, vice-administrateur du diocèse et archidiacre pour les affaires de paroisses. Après avoir occupé une chaire à l'Université Laval, il en devint le vice-recteur. En 1903, il est nommé Protonotaire apostolique par Sa Sainteté Léon XIII. Le 25 juin 1904, il reçoit l'avis officiel de sa nomination comme premier évêque de Joliette¹⁰.



Pour ce qui est de M^{gr} Archambault, nous n'avons pas une description aussi détaillée que celle du D^r Laurendeau. On a souligné que sa constitution était plutôt frêle¹¹. Sa mort à seulement 53 ans semble le confirmer. On le disait prédestiné à la vocation des âmes et doté d'une belle énergie. Devenu évêque de Joliette, il entreprend la restauration de la cathédrale, transforme le presbytère en évêché et le collège de Joliette en séminaire; il agrandit l'asile de la Providence qui deviendra l'Hôpital St-Eusèbe.

Tout comme le D^r Laurendeau, M^{gr} Archambault ne se faisait pas prier pour exprimer les idées qui l'animaient. Dès 1903, à l'occasion de la bénédiction solennelle d'une cloche pour le nouveau couvent des Sœurs Ste-Anne à St-Gabriel-de-Brandon, il affirme que la science qui doit primer sur toutes les autres est celle de Dieu¹². Lors du *Second Congrès de l'Association des Médecins de Langue Française de*

l'Amérique du Nord en 1904, M^{gr} Archambault prononce un discours d'ouverture dans lequel il reconnaît l'importance pour les universités catholiques de placer Dieu à la base

¹⁰ ANONYME, «L'Évêque de Joliette est nommé», *L'Étoile du Nord*, Joliette, 30 juin 1904.

¹¹ AMICUS, *À la mémoire vénérée de sa Grandeur Monseigneur Joseph-Alfred Archambeault premier évêque de Joliette*, Maison provinciale de la Providence, Joliette, 30 avril 1913, p. 76.

¹² ANONYME, «Une belle fête à St-Gabriel de Brandon», *L'Étoile du Nord*, Joliette, 27 août 1903.

et au sommet de la science¹³. En 1906, il dénonce la loi de la séparation de l'Église et de l'État votée par la France en décembre 1905¹⁴. Suite à l'encyclique *Pascendi* du pape Pie X en 1907, M^{gr} Archambault donne une série de conférences dans une salle qu'il a fait aménager dans le soubassement de la cathédrale. Il y développe la thèse que la théorie de l'évolution est due à l'orgueil démesuré de l'esprit humain qui veut expliquer le monde physique et le monde vivant sans l'intervention de Dieu. En 1909, il prononce une conférence sur l'autorité sociale et son origine. Il endosse l'encyclique *Immortale Dei* du pape Léon XIII qui enseignait que toute autorité politique vient de Dieu et que l'origine divine du pouvoir ennoblit l'obéissance¹⁵.

M^{gr} Archambault avait d'ailleurs choisi comme devise : *Quis ut Deus? (Qui est semblable à Dieu?)* Cette devise renvoie au défi lancé aux anges rebelles que sont les démons précipités en Enfer pour s'être révoltés contre Dieu. En choisissant comme devise ce cri de l'archange St-Michel, représenté tenant dans sa main l'épée flamboyante terrassant Lucifer, M^{gr} Archambault démontrait sa ferme intention de combattre durant son épiscopat les suppôts de l'ange déchu¹⁶. Le docteur Laurendeau sera abusivement soupçonné d'être du nombre.

Un document de la Maison Mère de la Providence permet de dégager certains traits de caractère de celui qui fut pendant neuf ans le premier évêque de Joliette. On le dit ami de la vérité et d'un tempérament ardent. L'évêque de Valleyfield, M^{gr} Émard, voyait en lui un être loyal, franc, au caractère impulsif et généreux¹⁷. L'oraison funèbre prononcée par M^{gr} Paul Bruchési va dans le même sens en le décrivant comme un homme de caractère au tempérament sanguin. Il fut, selon lui, un homme de doctrine, un homme d'œuvres, un homme de vertu¹⁸.

Comme homme de doctrine, M^{gr} Archambault s'employa à défendre loyalement celle de la sainte Église catholique. Lors des fêtes soulignant ses noces d'argent sacerdotales, il affirmait devant ses fidèles rassemblés pour l'occasion que les membres de l'Église sont partagés en deux classes : celle des clercs et celles des laïcs. Pour lui, cette division correspond aux éléments essentiels de tout corps social; l'autorité et la multitude, les chefs et les sujets.¹⁹ Il était convaincu de l'origine divine des pouvoirs et des droits que possèdent le pape et les évêques.

¹³ ARCHAMBAULT, Joseph-Alfred M^{gr}, «La science et les universités catholiques», *La Revue Médicale du Canada*, vol VIII, No. 16, Montréal, 19 Octobre 1904.

¹⁴ ARCHAMBAULT, Joseph-Alfred M^{gr}, «L'Encyclique «Vehementer» de S. S. PieX», Circulaire No. 10, Imprimerie de *L'Étoile du Nord*, Vol. 1, Joliette, 23 avril 1906, p. 150-151.

¹⁵ ARCHAMBAULT, Joseph-Alfred M^{gr}, «L'autorité sociale», *L'Action Sociale*, lundi 21 septembre 1909.

¹⁶ L'ÉTOILE DU NORD, M^{gr} Archambault et l'Archange St-Michel, Joliette, 8 septembre 1904.

¹⁷ ÉMARD, Joseph-Médard, *Lettre de S. G. Monseigneur Émard, évêque de Valleyfield, à mère Joseph-Henri, supérieure provinciale, à Joliette*, Maison provinciale de la Providence, Joliette, 30 avril 1913, p. 52.

¹⁸ BRUCHÉSI, Paul, *Discours à la mémoire vénérée de sa Grandeur Monseigneur Joseph-Alfred Archambeaul*, Maison provinciale de la Providence, Joliette, 30 avril 1913, p. 38.

¹⁹ ARCHAMBAULT, J.-A., «Lettre pastorale et mandement d'entrée», *L'Étoile du Nord*, Joliette, 1^{er} septembre 1904.

Comme homme d'œuvres, soulignons que l'éducation était, pour M^{gr} Archambault, un puissant facteur de la vie des peuples. Aussi fonda-t-il des écoles et vit à l'agrandissement de d'autres. Il se fit l'ardent défenseur de ce qu'il considérait être la vérité et il la défendit contre ce qu'il croyait être ses ennemis. Enfin, comme homme de vertu, l'évêque avait une foi à transporter les montagnes et il honorait d'un respect profond le très saint Père le pape et ses représentants²⁰.

Ces traits de caractère vont se manifester lors des conférences que le D^r Laurendeau donnera en 1907. Assuré d'être l'un des dignes représentants de Dieu sur Terre, convaincu qu'il détient son autorité de droit divin, l'évêque n'aura crainte de bastonner les *brebis* de son troupeau imbuës d'une trop grande liberté de pensée.

²⁰ BRUCHÉSI, Paul, *Discours à la mémoire vénérée de sa Grandeur Monseigneur Joseph-Alfred Archambault*, Maison provinciale de la Providence, Joliette, 30 avril 1913, p. 44.

Évêché de Joliette, 26 juin 1912

M. le D^r Albert Laurendeau. M.D.

Saint-Gabriel de Brandon

Mon cher monsieur,

Voici, après avoir prié, réfléchi et consulté qui de droit, la seule réponse que je puisse en conscience faire à votre lettre du 20 du mois courant.

Votre livre «*La vie*» abonde en erreurs de toute sorte: erreurs théologiques, philosophiques, historiques et sociales.

De plus, il constitue un véritable réquisitoire contre la discipline de l'Église et son gouvernement des âmes. C'est pourquoi je l'ai condamné et j'en ai interdit la lecture au clergé et aux fidèles de mon diocèse, comme m'en faisaient un devoir rigoureux et ma charge de pasteur et ces directions pontificales, en particulier celle de Léon XIII et de Pie X.

Vous n'avez plus, cher docteur, qu'à vous soumettre en m'exprimant par écrit votre sincère regret d'avoir publié un tel livre, et en réprouvant d'une manière générale tout ce qu'il renferme de répréhensible au point de vue de la foi, de la discipline ecclésiastique.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous refusez d'accomplir cet acte de soumission, vous ne pourriez plus participer aux sacrements de l'Église ni compter, au cas de mort sans rétractation préalable, sur la sépulture chrétienne.

J'espère que Dieu vous donnera le courage nécessaire pour accomplir votre devoir, si pénible soit-il à la nature, et que vous éviterez à votre évêque, à vos amis et aux membres de votre chère famille la douleur, la douleur de vous voir sortir de vous-même du giron de l'Église à laquelle vous appartenez depuis votre naissance, et dans le sein de laquelle, j'en suis convaincu, vous désirez mourir²¹.

Joseph-Alfred, évêque de Joliette

²¹ ARCHAMBAULT, J.-A., *Lettre du 26 juin 1912*, Archives de l'Évêché de Joliette, Joliette.

Tréchi de Joliette, 26 juin 1912.

M. le Sr Abbé Lamerand, S. S.

Saint-Fabien de Brandon,

Mon cher monsieur,

Voici, après avoir bien réfléchi et consulté qui de droit, la seule réponse que je puisse en conscience faire à votre lettre des 20 des mois courants.

Votre livre "L'avis" abonde en erreurs de toute sorte: erreurs théologiques, philosophiques, historiques & sociales.

et plus, ils constituent une véritable requête contre la discipline de l'Eglise et son gouvernement des âmes: c'est pourquoi je l'ai condamné et j'en ai interdit la lecture au clergé et aux fidèles de mon diocèse, comme on en faisait rien devoir rigoureusement à ma charge de pasteur et ces directives pontificales, en particulier celle de Léon XIII & de Pie X.

Vous m'avez pleuré, cher docteur, que j'ai
 voulu soumettre en un exposé
 par écrit votre sincère regret d'avoir
 publié un tel livre, et en réponse
 écrit d'une manière générale tout-
 ce que il renferme de reprochable
 au point de vue de la foi, de la dis-
 cipline ecclésiastique.

Si, ce que à Dieu ne plaise, vous
 refusez d'accomplir cet acte de
 soumission, vous ne pourrez plus
 participer aux sacrements de l'Eglise
 ni compter, au cas de mort souve-
 rainement préalable, sur la réputation
 chrétienne.

J'espère que Dieu vous donnera
 le courage nécessaire pour accom-
 plir votre devoir, si possible soit, et
 à la nature, & que vous inviterez à
 votre église, à vos amis et aux mem-
 bres de votre chère famille la douleur
 de douleur de vous voir sortir de
 vous, nonne au genre de l'Eglise à
 laquelle vous appartenez depuis votre
 naissance, et dans le sein de laquelle
 j'en suis convaincu, vous desirez
 mourir.

Joseph-Alfred, évêque de Joliette

